

FICHE TECHNIQUE : HEBERGEMENT DE SITE INTERNET

1 DEFINITIONS

1.1 Dans la présente Fiche Technique, les termes et expressions suivantes auront le sens défini ci-dessous (ces définitions étant applicables tant au pluriel qu'au singulier des termes concernés):

GApps	la gamme d'applications "Google Apps" développée par Google.
Google	Google Inc, une société dont le siège se trouve à 1600 Amphitheatre Parkway, Mountain View, CA 94043, Etats-Unis.
Serveurs Dédiés	Une infrastructure de serveur dédié.
Hébergement	La mise à disposition par EasyGiga au Client d'un espace mutualisé sur un serveur dédié ou, sur demande spécifique du Client, d'un serveur dédié ou d'un VPS, aux fins d'héberger un site internet.
VPS	Une infrastructure de serveur Virtual Private Server.

1.2 Les autres termes et expressions en majuscule dans la présente Fiche Technique ont le sens défini dans les conditions générales de services de EasyGiga (CGS).

2 OBJET DE LA FICHE TECHNIQUE ET INTEGRATION

2.1 La présente Fiche Technique spécifie les termes et conditions selon lesquels EasyGiga fournit un Hébergement.

2.2 La Fiche Technique fait partie intégrante du Contrat. Les CGS s'appliquent pour toute question que la présente Fiche Technique ne traite pas spécifiquement.

3 HERBERGEMENT DE SITE INTERNET

3.1 EasyGiga met à disposition du Client, selon l'offre qu'il a choisie, de l'espace de stockage et des services de serveur sur une infrastructure raccordée à internet.

3.2 EasyGiga offre l'hébergement de sites internet au moyen d'espaces mutualisés sur des serveurs dédiés ainsi que, sur demande spécifique du Client, la location de serveurs dédiés et VPS. Contrairement aux hébergements mutualisés, les Serveurs Physiques et VPS ne sont pas partagés et peuvent être exploités plus librement pour héberger un site.

3.3 Sauf accord spécifique, l'Hébergement n'inclut pas la création, la modification ou la promotion du site internet du Client.

3.4 L'Hébergement inclut une consommation moyenne des ressources serveur (notamment espace de stockage, trafic de données, utilisation de CPU et RAM), dans le cadre d'une exploitation normale du site internet du Client. En cas d'utilisation élevée des ressources serveur provoquant des dégradations du système et de l'environnement, EasyGiga pourra:

- (a) imposer des limites de consommations ressources au Client;
- (b) suspendre le compte Client; et/ou
- (c) exiger le basculement du site internet hébergé vers une infrastructure dédiée.

4 DROIT DE REVOCATION

Le Client peut révoquer l'Hébergement dans un délai de 42 jours, sans indication de motifs, moyennant l'ouverture d'un ticket sur l'espace support du Site. Le délai commence à courir au jour de la confirmation de commande.

5 ADMINISTRATION DE SITE INTERNET

5.1 Les espaces mutualisés sont administrés par EasyGiga. L'administration, la maintenance ainsi que la sécurité des serveurs dédiés et VPS sont à la charge du Client. En cas d'intervention sur ces serveurs, EasyGiga se réserve le droit de demander des frais. Le Client peut choisir de souscrire à une option "managé" pour un montant à convenir, payable d'avance pour 12 mois. Dès activation de l'option, EasyGiga veillera à la bonne administration, maintenance et sécurité du serveur physique ou VPS du Client. EasyGiga se réserve toutefois le droit de demander des frais supplémentaires pour des interventions inutiles.

6 PROPRIETE DES SERVEURS ET DES ADRESSES IP

6.1 Tout serveur exploité reste propriété exclusive de EasyGiga ou de ses partenaires. Le matériel proposé est décrit lors de la confirmation de commande et EasyGiga se réserve le droit d'y apporter les modifications nécessaires. De telles modifications peuvent entraîner des interruptions de l'Hébergement (Article 7.2 CGS).

6.2 Tout serveur exploité par EasyGiga a une adresse IP. Les adresses IP fournies dans le cadre de l'Hébergement restent propriété de EasyGiga. Même si EasyGiga s'efforce de maintenir la même adresse IP durant toute la durée du Contrat, le Client ne peut exiger une utilisation durable de la même adresse IP si un changement est nécessaire. Le Client est seul responsable d'éventuels changements et frais découlant d'un changement d'adresse IP.

6.3 EasyGiga notifie aussitôt que possible le Client de toute modification d'adresse IP ou de la configuration du serveur.

7 E-MAILS (GAPPS)

- 7.1 En tant que revendeur officiel GApps, EasyGiga propose l'utilisation de l'outil e-mail de la suite GApps. EasyGiga accompagne le Client lors de l'intégration de la suite GApps et offre le support relatif à cette application en cas de souscription à la suite GApps par le biais d'EasyGiga.
- 7.2 Le Client comprend que la suite GApps est un service de Google et que :
- (a) l'utilisation de la suite GApps est sujette à l'acceptation et au respect, par le Client, des conditions générales de Google;
 - (b) les fonctionnalités proposées par la suite GApps peuvent varier selon les conditions générales de Google;
 - (c) tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à la suite GApps restent propriété de Google exclusivement;
 - (d) si Google cesse de rendre la suite GApps disponible au Client ou de manière générale, EasyGiga cessera de fournir les services décrits au présent article, sans droit pour le Client à aucune réduction, remboursement ou dommages et intérêts.
- 7.3 Sauf indication contraire, l'utilisation de la suite GApps permet l'envoi de 500 e-mails toutes les 24 heures. Une utilisation plus intensive nécessitera l'installation d'un système dédié ou la souscription d'outils spécifiques.
- 7.4 Le Client est rendu attentif au fait que si la souscription à la suite GApps n'est pas renouvelée, le compte GApps ainsi que l'ensemble des données qui y sont stockées (e-mails, documents, présentations, etc.) sont supprimés 21 jours à partir de la date d'expiration du compte.
- 7.5 EasyGiga ne propose pas de support pour le système d'e-mail proposé dans le panneau de configuration Plesk. Le Client qui souhaite utiliser ce service le fait sous sa propre responsabilité, à l'exclusion de celle de EasyGiga, y compris en cas de perte d'e-mails. A titre gracieux, EasyGiga peut proposer des solutions mais n'y est pas tenu.

8 SAUVEGARDE INCREMENTALE

- 8.1 Le Client peut choisir de souscrire à une option "sauvegarde incrémentale", soit au moment de la commande soit depuis la Plateforme d'Administration pour un prix de CHF 30 par an. Si l'option de sauvegarde incrémentale n'a pas été activée, le Client peut uniquement demander une restauration selon les conditions de l'article 11 CGS.
- 8.2 Dès activation de l'option, une sauvegarde complète et journalière du compte Client et des données qui y sont présentes est effectuée.
- 8.3 Les copies de sauvegarde sont conservées et rendues disponibles comme suit:
- (a) La sauvegarde effectuée le jour de l'activation de l'option est disponible le lendemain.
 - (b) Les autres sauvegardes sont disponibles durant 10 jours à partir du moment où elles ont été faites, avant d'être détruites.
- 8.4 La responsabilité de EasyGiga se limite à la restauration des copies de sauvegarde conservées conformément à cet article et est limitée conformément à l'article 16 CGS. En particulier, EasyGiga n'est pas en mesure de garantir le succès de la restauration d'une copie de sauvegarde. Toute responsabilité d'EasyGiga pour des dommages suite à la perte de données est exclue.

9 CONTENU ET USAGE DE L'HEBERGEMENT

- 9.1 Le Client est seul responsable de l'usage fait de l'Hébergement et d'identifier les contenus qui y sont hébergés. Il est rendu attentif au fait que certains usages sont prohibés (article 12.1 et 12.2 CGS) et qu'il pourra en subir les inconvénients même si l'Usage Prohibé n'est pas de son fait ou n'est pas fondé. En cas d'Usage Prohibé de l'Hébergement, l'article 12.3 CGS s'applique.
- 9.2 Le Client autorise EasyGiga à contrôler ponctuellement l'utilisation faite de l'Hébergement.

10 DUREE - RENOUVELLEMENT - RESILIATION

- 10.1 Sauf indication contraire sur la confirmation de commande, l'Hébergement est conclu pour une période de 12 mois.
- 10.2 Le Client peut résilier le Contrat en tout temps moyennant un avis écrit (courrier ou ticket sous l'espace support du Site). Le Prix reste acquis à EasyGiga si le délai de révocation est écoulé (article 4 de la présente Fiche Technique).
- 10.3 Le Client reçoit des rappels réguliers de l'expiration future de son Hébergement. Si l'Hébergement a été conclu avec une offre promotionnelle (ex: rabais, partenaires, offres, enchères, volume, etc.), il sera renouvelé aux conditions ordinaires.
- 10.4 L'Hébergement est renouvelé si le Prix est payé par le Client et reçu par EasyGiga avant l'échéance du Service. A défaut de réception du Prix à l'échéance du Service (notamment en cas de retard de paiement du Prix lié aux délais de transaction bancaires), le Service sera automatiquement désactivé, sans droit pour le Client à un quelconque dédommagement et quelle qu'en soit la cause (non-usage du Service pendant les jours de désactivation, perte de gains, etc.), ce même si le Service est renouvelé par la suite.
- 10.5 A défaut de paiement à l'échéance de la durée d'Hébergement, le Contrat prendra fin et le compte (y compris messagerie, web, ftp, etc.) sera automatiquement désactivé. Les données du compte seront détruites à l'expiration du délai indiqué à l'article 15.1 CGS.
- 10.6 La fin du Contrat n'affecte pas une éventuelle souscription à la suite GApps. Celui-ci est renouvelé pour autant que le prix du service soit payé dans les délais impartis.

Mise à jour du 12 octobre 2016.

Le présent document est protégé par le droit d'auteur. Toute reproduction, diffusion ou autre utilisation, sous une forme modifiée ou non, est interdite, sauf à obtenir l'accord préalable écrit de l'auteur. Les utilisations non autorisées seront poursuivies.